

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 18 mars 2013 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. BERTHOLD TREMBLAY
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. MAGELLA DUCHESNE

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENTS : M. DOMINIQUE CÔTÉ
M. RÉJEAN BOUCHARD

Assistent également à la séance M. GILLES BOUDREAU, Directeur général, et M. CARL BOUCHARD, Directeur général adjoint.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Berthold Tremblay, maire-suppléant, présidera la séance en l'absence du maire, M. Réjean Bouchard. Il souhaite la bienvenue à tous puis déclare la séance ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

68.03.13 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 4 MARS 2013

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 4 mars 2013.

69.03.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 4 mars 2013 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

4.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de Sylvain Gaudreault, ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, reçue le 12 mars 2013. Il nous annonce que nos projets ont été jugés admissibles à une aide financière de 2 166 900 \$ dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités. Un protocole d'entente établissant les travaux accessibles ainsi que les modalités de versement nous sera transmis prochainement.

- Une lettre de Nancy Klein, directrice du Service de l'information financière et du financement au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, reçue le 13 mars 2013. Celle-ci nous informe que le règlement 337-12 abrogeant le règlement 286-07 a été approuvé tel que modifié par le procès-verbal de correction du 11 février 2013.

- Une lettre de Manon Lacharité, directrice des programmes au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, reçue le 15 mars 2013. Elle a le regret de nous informer qu'ils ne pourront donner suite à notre projet concernant notre demande d'aide financière dans le cadre du programme Climat municipalité.

5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 4 MARS 2013 AU 15 MARS 2013

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER :	31 132.86
	\$

COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	67 455.72
----------------------	-----------

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	21 178.55
-------------------	-----------

COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	_____
----------------------	-------

70.03.13 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 4 mars 2013 au 15 mars 2013, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 12251 à 12265; 12308 à 12331; et 12333 à 12343; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 18^{ième} JOUR DU MOIS DE MARS 2013

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

6.- CONFIRMATION D'UN REPRÉSENTANT AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

71.03.13

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de confirmer M. Réjean Bouchard, maire, comme candidat de la municipalité de Saint-Bruno au conseil d'administration du Carrefour Action municipale et famille. Cette résolution est adoptée séance tenante.

7.- DEMANDE D'AUTORISATION POUR EMPRUNTER LES CHEMINS DE NOTRE MUNICIPALITÉ PAR LE GROUPE DE FRANÇOIS CARRIER

72.03.13

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'autoriser le groupe de François Carrier, comprenant 24 cyclistes, à emprunter les chemins de notre municipalité, principalement la rue Saint-Alphonse, les 28, 29 et 30 juin prochain dans le cadre de leur traversée du Canada à vélo.

Il est en outre résolu d'informer monsieur Carrier que la sécurité des participants de cette traversée demeure la responsabilité des organisateurs. Cette résolution est adoptée séance tenante.

8.- MESURES ADMINISTRATIVES

CONSIDÉRANT les trois (3) événements survenus au cours du mois de décembre dernier concernant l'employé, monsieur Jean-Yves Claveau;

CONSIDÉRANT l'enquête et les déclarations obtenues à cette occasion;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Yves Claveau a été rencontré dans le cadre de cette enquête; que les faits lui ont été exposés et qu'il a eu la chance de donner ses explications;

CONSIDÉRANT que l'employé visé a signé une déclaration confirmant les faits à la base des trois (3) événements susmentionnés;

CONSIDÉRANT que le syndicat représentant l'employé visé a été informé et que ses représentants ont été rencontrés et mis au fait des trois (3) événements;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines s'est réuni à deux (2) reprises pour analyser les faits et faire une recommandation disciplinaire à prendre au sujet de l'employé visé;

CONSIDÉRANT que l'employé a été suspendu avec solde du 8 janvier au 18 janvier 2013 inclusivement, et ce, pendant la tenue de l'enquête;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier réalisée par le comité des ressources humaines, le renvoi administratif de l'employé concerné, monsieur Jean-Yves Claveau, représente la seule issue possible;

73.03.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, dûment appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de mettre, d'un commun accord, fin au lien d'emploi intervenu entre monsieur Jean-Yves Claveau et la Municipalité de Saint-Bruno à compter de ce jour et qu'il soit ainsi mis fin définitivement à son lien d'emploi avec la Municipalité de Saint-Bruno et que tout document de nature administrative soit préparé et lui soit remis en conséquence incluant tous les ajustements monétaires qui pourraient lui être dus par ailleurs. Cette résolution abroge la résolution numéro 29.02.13 et est adoptée séance tenante.

9.- AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE SERVITUDE DE NON- CONSTRUCTION SUR LE LOT 4 467 643

74.03.13 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'entériner le mandat donné verbalement à Me François Lavoie, notaire, concernant l'acquisition d'une servitude de non- construction sur le lot 4 467 643.

Il est en outre résolu d'entériner également la signature de M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, et/ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, pour les documents relatifs à ce dossier et signés en date du 14 mars 2013.

10.- ACCEPTATION DES BAUX DE L'ANCIENNE MAIRIE

75.03.13 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'accepter les baux de l'ancienne Mairie située au 541 avenue Saint-Alphonse, aux conditions émises dans les ententes faites aux organismes qui logent dans cet édifice soit,

les Chevaliers de Colomb qui possède un bail d'une période de 25 ans, ainsi que le Club Optimiste de Saint-Bruno, la Société des festivités d'hiver et l'Aféas dont le bail est d'une période de 4 ans chacun.

Il est en outre résolu que ces ententes demeurent annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, et/ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

11.- DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ. RE: LOT 4 467
473

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation vise à permettre la réutilisation d'élevages existants dont les opérations ont cessé depuis plus de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE cette demande représente la seule alternative pour favoriser la revitalisation de l'établissement agricole Ferme JBL Tremblay inc.;

CONSIDÉRANT QUE pour déposer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la municipalité de Saint-Bruno doit formuler une recommandation conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE les usages projetés sur le site visé par la demande sont conformes au règlement de zonage n° 274-06, notamment puisqu'il s'agit d'abord d'élevage de chevaux de race et, en tant qu'activité connexe, le dressage des bêtes sous la vocation d'école d'équitation;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole des lots avoisinants ne sera nullement altéré par la réalisation du projet visé par la demande puisque les activités reliées au cours d'équitation seront réalisées dans des enclos attenants à l'édifice existant, moins contraignant que le pâturage des bovins qui s'exerçait auparavant;

CONSIDÉRANT QU' aucune activité ne sera développée sur le site visé à titre « d'immeuble protégé », aucune contrainte n'est anticipée sur l'agriculture, notamment au plan des distances à respecter;

CONSIDÉRANT QUE le volet des cours d'équitation développé accessoirement à l'élevage de chevaux n'aura aucun effet sur l'application des lois et règlements sur les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QUE le critère de site alternatif de moindre impact ne peut s'appliquer, dans ce cas particulier, puisqu'il s'agit de construire et d'animer un enclos d'exercice pour les bêtes d'élevage produites sur le site visé;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation recherchée n'affectera pas l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles puisque ce projet représente un moyen de revitaliser une ferme existante et que les fermes environnantes vont pouvoir utiliser le site à des fins de culture;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soutient le projet en tant que moyen de revitaliser une ferme désaffectée;

POUR CES MOTIFS,

76.03.13 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation adressée par la Ferme JBL Tremblay inc. pour modifier l'élevage bovin-laitier avec élevage de chevaux et permettre comme activité connexe un enclos d'exercice pertinent au dressage des chevaux.

12.- AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 339-13 AYANT POUR L'OBJET DE MODIFIER NOTRE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

Avis de motion M. Fernand Bouchard donne avis qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement portant le numéro 339-13 ayant pour l'objet de modifier notre règlement de zonage et ses amendements en vigueur.

Il est entendu que le Conseil municipal dispense le Secrétaire-trésorier de la lecture entière de ce règlement lors de son approbation.

13.- AUTORISATION DE CESSION D'UN TERRAIN POUR DES SERVICES DE GARDERIE

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un terrain dans la phase VIII de notre développement résidentiel désigné comme étant le lot 5 087 437;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de céder ce terrain conditionnellement à l'implantation d'une garderie confirmée par la résolution numéro 38.02.12;

CONSIDÉRANT l'invitation logée auprès de promoteurs privés intéressés à soumettre leur projet;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'évaluation des projets reçus par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'un promoteur rencontre les exigences fixées par les élus;

77.03.13 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'entreprendre les démarches visant à céder, à titre gratuit, le terrain désigné comme étant le lot 5 087 437, d'une superficie de 3 889,20 mètres carrés, situé sur la rue des Moissons, à la pré-maternelle Exploratout, représentée par Karen Perron et Julie Gagnon.

Il est en outre résolu:

Que la présente démarche devra mener à la signature d'une offre d'achat;

Que cette offre d'achat devra être acceptée par le Conseil municipal;

Que l'installation devra compter un minimum de 54 places réservées aux jeunes de 2 à 5 ans;

Que les travaux de construction soient entrepris et terminés en 2013;

Que la priorité des places soit donnée aux jeunes dont les parents résident sur le territoire de Saint-Bruno;

Que les promoteurs s'engagent à long terme afin d'exploiter une garderie de 54 places sur le terrain cédé;

Que les promoteurs favorisent l'implantation d'un parc pouvant servir à la fois à la pré-maternelle et aux résidants du quartier;

Il est également résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, et/ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**14.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE:
LOT 4 723 426 (#22)**

78.03.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 4 723 426, au montant de 28 632.10 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- payable au complet lors de la signature;
- construire une résidence unifamiliale dans les 2 ans de la signature du contrat;
- si non construction, rachat après deux ans au même prix par la Municipalité moins les frais légaux découlant de la transaction;
- accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec;
- accorder une servitude d'utilité publique à la Municipalité de Saint-Bruno.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, et/ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**15.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE:
LOT 4 723 416 (#31)**

79.03.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 4 723 416, au montant de 32 148.90 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- payable au complet lors de la signature;
- construire une résidence unifamiliale dans les 2 ans de la signature du contrat;
- si non construction, rachat après deux ans au même prix par la Municipalité moins les frais légaux découlant de la transaction;
- accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec;
- accorder une servitude d'utilité publique à la Municipalité de Saint-Bruno.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, et/ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente. La présente résolution est adoptée séance tenante.

16.- PROGRAMMATION POUR LA TAXE D'ACCISE (TECQ)

CONSIDÉRANT que certains travaux ont coûté plus cher qu'initialement prévu;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de réviser notre programmation des travaux pour se conformer aux orientations du gouvernement;

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'approuver la révision de la programmation des travaux pour la taxe d'accise selon le tableau suivant:

80.03.13

	Programmation initiale		Programmation révisée	
Priorité #1 - Mise aux normes d'eau potable et d'eaux usées				
2009	0 \$		0 \$	
2010	0 \$		0 \$	
2011	0 \$		0 \$	
2012	0 \$		0 \$	
2013	0 \$		0 \$	
Total		0 \$		0 \$
Priorité #2 - Connaissance des l'état des conduites d'eau potable et d'eaux				
2009	0 \$		0 \$	
2010	0 \$		0 \$	
2011	5 000 \$		0 \$	
2012	20 000 \$		0 \$	
2013	5 000 \$		0 \$	
Total		30 000 \$		0 \$
Priorité #3 - Renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées				
2009	0 \$		0 \$	
2010	30 000 \$		21 259 \$	
2011	20 000 \$		0 \$	
2012	80 000 \$		0 \$	
2013	0 \$		35 471 \$	
Total		130 000 \$		56 730 \$
Priorité #4 - Matières résiduelles et amélioration énergétique				
2009	0 \$		0 \$	
2010	0 \$		0 \$	
2011	0 \$		0 \$	
2012	0 \$		0 \$	
2013	0 \$		0 \$	
Total		0 \$		0 \$
Priorité #4 - Voirie locale				
2009	0 \$		0 \$	
2010	40 000 \$		20 079 \$	
2011	540 679 \$		51 732 \$	
2012	50 000 \$		652 138 \$	
2013	0 \$		10 000 \$	
Total		630 679 \$		733 949 \$
TOTAL		790 679 \$		790 679 \$

Il est en outre résolu d'adopter cette résolution séance tenante.

17.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Il est question de l'avenue Saint-Alphonse Sud qui devrait faire partie des travaux à effectuer dans le cadre du programme de la taxe d'accise (TECQ) en 2014.

B) LOISIRS ET CULTURE

M. Jean-Claude Bhérer nous avise que les séries fin de saison sont présentement en cours.

Monsieur Bhérer mentionne également que le Club d'athlétisme Jeannois a tenu sa course annuelle à Saint-Bruno dans les dernières semaines.

81.03.13

Sur proposition de M. Jean-Claude Bhérer, il est résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations aux organisateurs soit, MM. René Couture et Robert Otis ainsi qu'à tous les bénévoles qui œuvrent de près ou de loin à la réussite de cet événement. La municipalité de Saint-Bruno est heureuse d'accueillir la course La Brunoise qui bénéficie d'une organisation exceptionnelle. Félicitations encore une fois et bonne continuité à toute l'équipe. Cette résolution est adoptée séance tenante.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Berthold Tremblay nous informe qu'il y aura une rencontre de la Régie du secteur sud cette semaine et qu'il devrait y assister.

D) URBANISME

Aucun rapport.

18.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

A) FÊTE NATIONALE

M. Marc-Antoine Fortin fait une consultation auprès des élus afin de connaître leur intérêt pour participer à une compétition de baseball entre les élus et le personnel de la municipalité.

B) JARDIN COMMUNAUTAIRE

M. Magella Duchesne s'enquiert de l'emplacement d'un éventuel jardin communautaire, ce à quoi il est mentionné qu'il n'est pas finalisé puisque nous devons tenir compte des contraintes environnementales et de l'envergure du projet.

19.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

20.- LEVÉE DE LA SÉANCE

82.03.13

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 21:35 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU